

PORT DE TÉRÉNEZ - Tarifs 2024

Soumis à l'avis du Conseil Portuaire en date du 29 novembre 2023

1 - Mouillages sur corps morts.

* L'attribution d'un corps-mort en cours d'année implique le paiement intégral du tarif à l'année.

* Le défaut de présentation, au 1er juin de l'année considérée, du titre de navigation ou de l'attestation d'assurance entraînera une facturation au tarif maximum (plus de 10 m)

Les tarifs ci-dessous sont élaborés avec une T.V.A. à 20 %.

Mouillages à l'ANNÉE

Navire ≤ de 5 mètres	HT	151,05 €
	TTC	181,26 €
Navire ≤ de 7 mètres	HT	178,60 €
	TTC	214,32 €
Navire ≤ de 8 mètres	HT	213,85 €
	TTC	256,62 €
Navire ≤ de 10 mètres	HT	253,00 €
	TTC	303,60 €
Navire > de 10 mètres	HT	325,45 €
	TTC	390,54 €

Mouillages de PASSAGE (à la journée)

Navire ≤ de 5 mètres	HT	6,00 €
	TTC	7,15 €
Navire ≤ de 7 mètres	HT	7,05 €
	TTC	8,45 €
Navire ≤ de 8 mètres	HT	8,35 €
	TTC	10,05 €
Navire ≤ de 10 mètres	HT	9,80 €
	TTC	11,70 €
Navire > de 10 mètres	HT	11,50 €
	TTC	13,80 €

Mouillages de PASSAGE (à semaine)

Navire ≤ de 5 mètres	HT	30,20 €
	TTC	36,25 €
Navire ≤ de 7 mètres	HT	35,70 €
	TTC	42,85 €
Navire ≤ de 8 mètres	HT	42,60 €
	TTC	51,15 €
Navire ≤ de 10 mètres	HT	49,20 €
	TTC	59,00 €
Navire > de 10 mètres	HT	58,50 €
	TTC	70,20 €

Mouillages de PASSAGE (à la quinzaine)

Navire ≤ de 5 mètres	HT	38,60 €
	TTC	46,30 €
Navire ≤ de 7 mètres	HT	46,40 €
	TTC	55,65 €
Navire ≤ de 8 mètres	HT	54,10 €
	TTC	64,90 €
Navire ≤ de 10 mètres	HT	61,85 €
	TTC	74,30 €
Navire > de 10 mètres	HT	70,80 €
	TTC	85,00 €

2 - Droit de mise à l'eau pour les bateaux sur remorque

A l'année	HT	53,25 €
	TTC	63,90 €
A la semaine	HT	5,30 €
	TTC	6,36 €

3 - Redevance pour occupation temporaire du domaine maritime (vivier flottant)

le m ²	4,80 €
-------------------	---------------

4 - Location de terre-pleins (ostréiculteurs)

Du 1er octobre 2023 au 30 avril 2024

le m ²	16,00 €
-------------------	----------------

du 1er octobre de l'année considérée au 30 avril de l'année suivante (Institué par délibération du 06/11/2002)

5 - Stationnement dériveurs et catamarans sur zone réservée

Dériveur	7 mois/TTC	117,15 €	Du 1er avril au 30 octobre
	Semaine/TTC	5,30 €	
Catamaran	7 mois/TTC	234,25 €	Du 1er avril au 30 octobre
	Semaine/TTC	10,70 €	

6 - Douche chaude réservée aux usagers du port

La douche	l'unité	2,00 €
-----------	---------	---------------

7 - Transport de passagers

Location du semi rigide (à l'heure)	30,00 €
-------------------------------------	----------------

Mise à disposition du conducteur

Au coût horaire (traitement+primes+charges) de l'agent.